

MINISTRE DES FINANCES

N° 0000

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/2024 DU 27 FEV 2025 POUR LA

SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT TECHNIQUE, COMPTABLE ET
FINANCIER DU PROGRAMME C2D-URBAIN « CAPITALES REGIONALES »

Le Ministre des Finances, Maître d'ouvrages du C2D-Pilotage, a reçu un financement du C2D, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre des audits techniques, comptables et financiers des programmes C2D-urbaines « CAPITALES REGIONALES »

Les Services du Candidat auront pour objet d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur l'exécution technique du programme, sur la régularité, la sincérité et l'effectivité des états comptables et financiers et sur la conformité des opérations au regard des règles et procédures applicables au Programme C2D-Urbain « Capitales Régionales » pour les exercices 2025 à 2028, et clôture, ce à chaque fin d'exercice.

La présente mission d'audit s'inscrit en droite ligne des exigences conventionnelles de suivi annuel des opérations financées par les concours C2D, et notamment celles figurant dans les différentes conventions du programme Capitales Régionales (Convention de subvention N° CCM 1274 01 M C2D CR1 , Convention de subvention N° CCM 1521 01 G C2D CR2.1, Convention de subvention N° CCM 1670 01M C2D CR2.2 et Convention CCM 1822 01 L C2D CR1.2 signée le 12 juin 2024) ainsi que les avenants successifs. Cet audit sera réalisé en une tranche ferme (2025) et des tranches conditionnelles successives (2026 à 2028 et clôture).

Le volume financier du programme est présenté ci-après :

- ✓ Pour Capitales Régionales 1 (Convention de subvention N° CCM 1274 01 M C2D CR1) : Les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua

Le programme est financé par trois sources distinctes :

- Le C2D à hauteur de 39.4 Mds FCFA (60 millions €)
- Un prêt à l'Etat de l'AFD de 42.9 Mds FCFA (65 millions €)
- L'Etat à hauteur de 17.7 Mds FCFA (27 millions €)

Volume financier qui reste à exécuter pour 2025

- Le C2D à hauteur de 2 113 990 936 TTC

- ✓ Pour Capitales régionales 2 (Convention de subvention N° CCM 1521 01 G C2D CR2.1, Convention de subvention N° CCM 1670 01M C2D CR2.2) : Les villes de Bamenda et Maroua

Le programme est financé par deux sources distinctes :

- Le C2D à hauteur de 59 Mds FCFA (90 millions €)
- L'Etat à hauteur de 8. Mds FCFA (12.2 millions €)

Volume financier qui reste à exécuter pour 2025 au 2026 est de :

- Le C2D à hauteur de 34 951 827 629 TTC
- L'Etat à hauteur de 6 532 287 581 TTC

- ✓ Pour Capitales Régionales 1 phase 2 (Convention CCM 1822 01 L C2D CR1.2 signée le 12 juin 2024) : les villes de Garoua, Bertoua et Bafoussam.

Le budget total de CR1.2, de 19 818 372 € sur financement C2D, est ventilé comme suit :

- 17,5M€ alloués à la réalisation des investissements complémentaires (composante 1) ;
- 2M€ pour les coûts de MOA/pilotage et de renforcement des capacités (composante 2) ;

- 300 000€ pour les divers/imprévus et les frais annexes (évaluation, etc.).

Le budget estimatif de la prestation est de FCFA 150 000 000 (cent cinquante millions).

Plus précisément, l'objectif de l'audit technique, comptable et financier est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation technique et financière du Programme C2D-Urbain « Capitales Régionales » et la conformité des opérations réalisées dans le cadre du projet, notamment :

- Les états financiers du Projet donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le Projet au cours de la période couverte par l'audit ;
- Les fonds alloués au Projet sont, dans tous leurs aspects significatifs, utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables ; les dépenses respectent les règles de bonne gestion financière, appréciées notamment au regard des critères d'éligibilité (cf. Annexe 1 – Nomenclature des constats et anomalies) ;
- Les marchés ont été passés conformément aux règles en vigueur et dans le respect des principes d'économie, d'efficacité, de transparence et d'équité ;
- Le système de contrôle interne mis en place et utilisé par l'Entité afin de gérer les risques liés à la réalisation des objectifs du Projet a été conçu de façon adéquate et a fonctionné efficacement au cours de la période couverte par l'audit ;
- Les marchés ont été exécutés conformément aux prescriptions techniques et selon les normes prévues ;
- La situation technique du Programme (suivi des Indicateurs, dispositif de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au regard de son cahier de charge, respect des dispositions des documents de financement régissant le Programme (Contrat de Désendettement et Développement entre l'Etat Français et l'Etat Camerounais, Convention d'affectation entre l'Etat Camerounais et l'AFD, Acte de Rétrocession des fonds entre l'Etat Camerounais et les deux communautés urbaines, ainsi que les éventuels avenants et les contrats de ville), en particulier celles relatives à l'utilisation, au circuit et au décaissement des fonds ;
- Vérifier si les recommandations formulées par l'audit de l'année précédente (le cas échéant) ont été suivies.

L'auditeur devra également formuler des recommandations sur les différents aspects de l'audit.

L'analyse comprendra toutes les confirmations, observations et vérifications jugées nécessaires par l'auditeur.

Aussi, l'auditeur devra dégager les principaux acquis et formuler des recommandations d'améliorations qui seront organisées par ordre de priorité, avec la précision des structures auxquelles elles s'adressent et chronogramme indicatif de réalisation. A cet égard, l'auditeur dressera également une situation de la mise en œuvre des recommandations formulées lors des audits précédents.

Le Ministère des Finances invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Dossier de Candidature :

Les candidats intéressés par cet Appel à Manifestation d'Intérêt devront fournir minima :

- ✓ Une lettre de motivation dûment signée, datée ;

- ✓ La déclaration d'intégrité signée (Annexe 1 ci-joint et disponible dans les locaux du Maître d'Ouvrage et sur le site Internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>) ;
- ✓ L'accord de groupement ou la lettre d'intention de former un groupement et les pouvoirs du mandataire le cas échéant ;
- ✓ Les pièces administratives (organigramme, attestation de conformité fiscale et attestation de non-exclusion des marchés publics)
- ✓ Les références. (audit des projets réalisés en Afrique sub-saharienne et plus particulièrement au Cameroun).

N.B. :

- a) Pour être validée, chaque référence en prestation d'audit comptable et financier devra être justifiée par
 1. La première et la dernière page du Contrat et tout autre page faisant ressortir le montant du contrat;
 2. la photocopie du procès-verbal de réception, ou du certificat de bonne fin délivrée par les services du Maître d'Ouvrage, ou de l'attestation de mainlevée de la caution de bonne fin,
 3. la preuve d'audit des projets d'un montant total de financement similaire à celui du Capital Régionales, réalisés en Afrique sub-saharienne au cours des cinq dernières années.
- b) Une entité ne peut pas être membre de plus d'un groupement.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement.

Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

NB : Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit Inclure :

- ✓ une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
ou
- ✓ une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de projet d'accord de Groupement..

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- ✓ De l'ampleur des marchés ; Les candidats présenteront des références dans les prestations d'audit des projets ou programme publics d'un montant total de financement similaire à celui du Programme C2D-Urbain « Capitales Régionales » (76milliards), réalisées dans l'Afrique subsaharienne au cours des cinq dernières années ;
- ✓ De la nature des Services : Audit technique, comptable ou financier
- ✓ Du domaine et de l'expertise technique : Les candidats présenteront des références en audit au sein desquelles ils ont mobilisé une équipe d'experts-auditeurs et préciseront l'articulation en matière de mobilisation des différents profils d'experts mobilisés ;
- ✓ Du contexte géographique : les candidats présenteront des références en Afrique subsaharienne, les références de mission au Cameroun seront particulièrement appréciées.

En raison du risque sécuritaire dans les zones où doivent être réalisés les Services, l'évaluation des Manifestations d'Intérêt vérifiera que les candidatures répondent aux critères suivants :

- Le Candidat possède au moins une expérience de prestations en zone à risque sécuritaire similaire, pour laquelle il fournira une preuve de mise en œuvre de mesures de sûreté (facture ou contrat avec prestataire sûreté, justificatifs de sensibilisation à la sûreté avant départ sur site, etc.).
- Le Candidat possède des procédures internes de gestion de la sûreté : il fournira la description de son dispositif de veille et de son dispositif de gestion des crises.
- Le Candidat dispose, pour des prestations réalisées à l'étranger, d'un contrat d'assistance et de rapatriement de ses collaborateurs : il fournira l'attestation le justifiant.
- Le Candidat décrira son processus standard de préparation au départ en mission dans des zones sensibles, et joindra des justificatifs de sa mise en œuvre (ordres de mission avec consignes associées, attestations d'actions de sensibilisation ou de formation, etc.).

En cas de Groupement, son mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.]

La langue utilisée dans le cadre de ces prestations peut être en langue anglaise ou en langue française.

Le *Ministre des Finances* dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt rédigés en français ou en anglais seront déposés en quatre (04) copies dont (01) original et trois (03) copies marquées comme tels (« copie ») sous pli fermé et scellé au STADE-C2D s/c du Ministère des Finances sis à Nlongkak face OMS au RDC de l'immeuble OYILI, au plus tard le **22 APR 2025** à 15 heures. Le dossier de candidature comportera également une version numérique de l'offre, déposée sur une clé USB ou un CD-rom. Les dossiers de candidature devront porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
NO 000007 /AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/2024 DU 27 FEV 2025
POUR LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT TECHNIQUE, COMPTABLE ET FINANCIER DU PROGRAMME C2D-URBAIN « CAPITALES REGIONALES ».

« NB : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des Informations supplémentaires à l'adresse et aux horaires mentionnées ci-dessous : Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Finances – STADE- C2D, sis à Nlongkak face OMS au RDC de l'immeuble OYILI, BP : 33232 Yaoundé, Tél. : (237) 22 20 30 58, Email : minfi_ctb_stadec2d@yahoo.com.

Yaoundé, le **27 FEV 2025**

LE MINISTRE DES FINANCES

MAITRE D'OUVRAGE DU C2D PILOTAGE

Ampliations :

- SOPECAM (pour publication)
- ARMP (pour publication)
- DG MARKET (pour publication)
- MINFI
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

Annexe à la Manifestation d'Intérêt**(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)****Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale**Intitulé de l'offre/de la proposition/du Marché signé¹ _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client, Entrepreneur ou Acheteur.
2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès³ ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :
 - a) des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci-après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité des Informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;
 - b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
 - c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou (ii) pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;
 - 2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;

¹ Pour le cas d'un marché déjà signé à refinancer.

² Dirigeants (incluant notamment toute personne membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle), employés ou agents (qu'ils soient déclarés ou non).

³ Dont notamment les Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), décision faisant suite à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), accord de résolution négociée ou toute autre forme similaire de transaction mettant un terme aux poursuites.

- 2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010⁴ (dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
- 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :
 1. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 2. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 3. n'est inadmissible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.
4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes [ni n'avons été (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 4.1 Être un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;
 - 4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats,

⁴ Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement et Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indû ;

- 4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l'être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.
5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l'AFD⁵.
 - 6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir [n'avons acquis ou fourni (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom², tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :
 - 7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.
 - 7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.
 - 7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; Indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.
 - 7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
 - 7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignant les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.
8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom², les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.

⁵ A titre informatif, cette politique est accessible via le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent)(*) :

Nom du bénéficiaire	Coordonnées	Motif	Montant (Préciser la devise)
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

(*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer "Aucune".

10. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁶ : _____

Signature : _____

En date du : _____

⁶ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, du consultant ou du candidat joindra à celle-ci le pouvoir qui lui est confié par ledit soumissionnaire, consultant ou candidat.

MINISTRY OF FINANCE

N° 000007

NOTICE OF CALL FOR THE EXPRESSION OF INTEREST

IAAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/ 2025 OF 27 FEB 2025 FOR THE SELECTION
OF A FIRM IN CHARGE OF CARRYING OUT THE TECHNICAL, ACCOUNTING AND FINANCIAL AUDIT OF THE C2D-
URBAN "REGIONAL CAPITALS" PROGRAMME.

The Minister of Finance, project owner of C2D-Pilotage, has received funding from C2D, and intends to use part of the amount to carry out the technical, accounting and financial audit of the c2d-urban "Regional Capitals" programme.

The purpose of the Candidate's Services will be to express an independent professional opinion on the technical execution of the program, on the regularity, sincerity and effectiveness of the accounting and financial statements and on the compliance of operations with regard to the rules and procedures applicable to the C2D-Urban "Regional Capitals" Program for the financial years 2025 to 2028, and closing, at the end of each financial year.

This audit mission is in line with the contractual requirements for the annual monitoring of operations financed by C2D funds, and in particular those contained in the various agreements of the Regional Capitals programme (Grant Agreement N° CCM 1274 01 M C2D CR1, Grant Agreement N° CCM 1521 01 G C2D CR2.1, Grant Agreement N° CCM 1670 01M C2D CR2.2 and Agreement CCM 1822 01 L C2D CR1.2 signed on 12 June 2024) as well as the successive amendments. This audit will be carried out in a firm tranche (2025) and successive conditional tranches (2026 to 2028 and closure).

The financial volume of the programme is presented below:

- ✓ For Regional Capitals 1 (Grant Agreement N° CCM 1274 01 M C2D CR1): The cities of Bafoussam, Bertoua and Garoua

The program is funded from three distinct sources:

- C2D to the tune of 39.4 billion FCFA (€60 million)
- A loan to the State from AFD of 42.9 billion CFA francs (€65 million)
- The State to the tune of 17.7 billion FCFA (27 million €)

Financial volume remaining to be executed for 2025

- C2D to the tune of 2,113,990,936 including VAT
- ✓ For Regional Capitals 2 (Grant Agreement No. CCM 1521 01 G C2D CR2.1, Grant Agreement No. CCM 1670 01M C2D CR2.2): The cities of Bamenda and Maroua

The program is funded from two distinct sources:

- C2D to the tune of 59 billion FCFA (90 million €)
- The State to the tune of 8. CFA billion (€12.2 million)

Financial volume remaining to be executed for 2025 to 2026 is:

- C2D to the tune of 34,951,827,629 including VAT
- The State to the tune of 6,532,287,581 including VAT

- ✓ For Regional Capitals 1 phase 2 (Convention CCM 1822 01 L C2D CR1.2 signed on 12 June 2024): The cities of Garoua, Bertoua and Bafoussam.

The total budget of CR1.2, of €19,818,372 with C2D funding, is broken down as follows:

- €17.5 million allocated to the implementation of additional investments (component 1);
- €2 million for the costs of project management/management and capacity building (component 2);
- €300,000 for miscellaneous/unforeseen events and ancillary costs (evaluation, etc.).

The estimated budget for the service is CFA 150,000,000 (one hundred and fifty million).

More specifically, the objective of the technical, accounting and financial audit is to express an independent professional opinion on the technical and financial situation of the C2D-Urban "Regional Capitals" Programme and the compliance of the operations carried out within the framework of the project, in particular:

- The Project's financial statements present fairly, in all material respects, the actual expenditures incurred and revenues actually received for the Project during the period covered by the audit;
- The funds allocated to the Project are, in all material respects, used in accordance with the applicable contractual conditions; the expenditure complies with the rules of sound financial management, assessed in particular with regard to the eligibility criteria (see Appendix 1 – Nomenclature of findings and anomalies);
- Contracts have been awarded in accordance with the rules in force and in accordance with the principles of economy, efficiency, transparency and equity ;
- The internal control system established and used by the Entity to manage risks related to the achievement of the objectives of the Project was adequately designed and functioned effectively during the period covered by the audit;
- The contracts were executed in accordance with the technical requirements and according to the standards laid down;
- The technical situation of the Program (monitoring of indicators, Project Management Assistance system with regard to its specifications, compliance with the provisions of the financing documents governing the Program (Debt Reduction and Development Contract between the French State and the Cameroonian State, Allocation Agreement between the Cameroonian State and the AFD, Deed of Retrocession of Funds between the Cameroonian State and the two urban communities, as well as any amendments and city contracts), in particular those relating to the use, distribution and disbursement of funds ;
- Verify whether the recommendations made by the previous year's audit (if any) have been implemented.

The auditor will also have to make recommendations on different aspects of the audit.

The analysts shall include all confirmations, observations and verifications deemed necessary by the auditor.

Also, the auditor will have to identify the main achievements and make recommendations for improvement which will be organized in order of priority, with the precision of the structures to which they are addressed and an indicative timetable for implementation. In this regard, the auditor will also provide an overview of the implementation of the recommendations made in previous audits. The Ministry of Finance invites Applicants to express their interest in providing the Services described above.

This Call for Expressions of Interest is addressed to design audit firms.

The eligibility criteria for AFD financing are specified in Article 1.3 of the "Guidelines for the Award of Procurement Financed by the AFD in Foreign States", available online on the AFD website: <http://www.afd.fr>

Application File:

Candidates interested in this Call for Expression of Interest must provide at least:

- ✓ A cover letter duly signed, dated;

Call for the Expression of Interest

- ✓ The signed declaration of integrity (Appendix 1 attached and available at the Client's premises and on the AFD website: <http://www.afd.fr>);
- ✓ The consortium agreement or the letter of intent to form a consortium and the powers of the agent, if applicable;
- ✓ Administrative documents (organigram, Attestation of fiscal conformity and certificate of non-exclusion from public contracts)
- ✓ References. (audit of projects carried out in sub-Saharan Africa and more particularly in Cameroon).

N.B.:

- a) To be validated, each reference in accounting and financial audit services must be justified by
 1. The first and last page of the Contract and any other page showing the amount of the contract;
 2. A photocopy of the acceptance report, or the completion certificate issued by the services of the Project Owner, or the certificate of release of the completion bond,
 3. Proof of audit of projects with a total amount of financing similar to that of Regional Capital, carried out in sub-Saharan Africa over the last five years.
- b) An entity cannot be a member of more than one group.

Applicants may only submit one application in their own name or as part of a Consortium.

If a Candidate (including a member of a Consortium) submits or participates in several applications, these will be eliminated. On the other hand, the same Subcontractor may participate in several applications.

NB : If the Candidate is formed as a Consortium, the Expression of Interest must include:

- ✓ a copy of the Grouping agreement concluded by all of its members, or
- ✓ a letter of intent to form a Grouping, signed by all its members and accompanied by a copy of the proposed Grouping agreement.

In the absence of this document, the other members will be considered as Subcontractors.

The references and qualifications of Subcontractors are not taken into account in the evaluation of applications.

Interested Candidates must provide information demonstrating that they are qualified and experienced to perform these Services. As such, they will justify that they have references of recent and similar services.

The similar character of the references will be analyzed according to:

- ✓ The nature of the Services; Candidates will present references in the audit services of public projects or programs with a total amount of funding similar to that of the Régional Capitals Program (76 billions FCFA), carried out in sub-Saharan Africa over the last five years;
- ✓ The nature of the Services: Technical, accounting or financial audit ;
- ✓ Domain and technical expertise; Audit: Candidates will present references in which they have mobilized a team of expert auditors and will specify the articulation in terms of mobilization of the different profiles of experts mobilized;
- ✓ Geographic context; candidates will present references in sub-Saharan Africa, mission references in Cameroon will be particularly appreciated.

Due to the security risk in the areas where the Services are to be carried out, the evaluation of the Expressions of Interest will verify that the applications meet the following criteria:

- The Candidate has at least one experience of providing services in a similar security risk area, for which he/she will provide proof of implementation of security measures (invoice or contract with a security service provider, proof of security awareness before leaving for the site, etc.).
- The Candidate has internal security management procedures: it will provide a description of its monitoring system and its crisis management system.

Call for the Expression of Interest

- The Candidate has, for services provided abroad, a contract for the assistance and repatriation of his employees: he must provide the certificate justifying this.
- The Candidate will describe its standard process of preparation for departure on mission in sensitive areas, and will attach supporting documents for its implementation (mission orders with associated instructions, certificates of awareness-raising or training actions, etc.).

In the case of a Grouping, its agent as well as any member having its registered office outside the Client's country must meet each of these criteria.

An application that does not meet any of these requirements will be rejected.]

The language used in the context of these services may be in English or in French.

The Ministry of Finance will draw up a shortlist of a maximum of six (6) Candidates, pre-selected on the basis of the applications received, to whom it will send the Request for Proposals for the performance of the Services required.

Applications written in French or English will be submitted in four (04) copies including (01) original and three (03) copies marked as such ("copy") in a closed and sealed envelope at STADE-C2D s/c of Ministry of Finance located in Nlongkak opposite WHO on the ground floor of the OYILI building, no later than ~~22 APR 2025~~ **27 FEB 2025** 15 hours. The application file will also include a digital version of the offer, placed on a USB key or CD-rom. Applications should bear the following statement:

N° 000007 NOTICE OF CALL FOR THE EXPRESSION OF INTEREST
 N° 000007 / AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/ 2025 OF **27 FEB 2025** FOR THE SELECTION OF A
 FIRM IN CHARGE OF CARRYING OUT THE TECHNICAL, ACCOUNTING AND FINANCIAL AUDIT OF THE C2D-URBAN
 "REGIONAL CAPITALS" PROGRAMME.

« NB : To be opened only during the bid opening session ».

Interested Candidates can obtain additional information at the address and at the times mentioned below. Additional information can be obtained during working hours at the Ministry of Finance – STADE-C2D, located in Nlongkak opposite OMS on the ground floor of the OYILI building, BP: 33232 Yaoundé, Tel. : (237) 22 20 30 58, Email:

Yaounde, the **27 FEB 2025**

**THE MINISTER OF FINANCE
 PROJECT OWNER OF C2D STEERING**

Ampliations :

- SOPECAM (pour publication)
- ARMP (pour publication)
- DG MARKET (pour publication)
- MINFI
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

Annex to the Expression of Interest

(To be provided signed with the application, without modification of the text)

Statement of Integrity, Eligibility and Environmental and Social Responsibility

Title of the offer or proposal _____ (the "Contract")

To: _____ (the "Project Owner")

1. We acknowledge and accept that the French Development Agency (AFD) only finances the Client's projects on its own terms which are determined by the Financing Agreement which binds it directly or indirectly to the Client. The Contracting Authority retains exclusive responsibility for the preparation and implementation of the Procurement process and its execution. As a result, there can be no legal relationship between AFD and our company, our group, and our subcontractors. Depending on whether it is a contract for works, supplies, equipment, intellectual services (consultants) or other services, the Contracting Authority may also be referred to as the Client, Contractor or Buyer.
2. We certify that neither we, nor anyone acting on our behalf, nor any of our group members, nor any of our subcontractors, are in any of the following situations:
 - 2.1 Be in a state or have been the subject of bankruptcy, liquidation, judicial settlement, safeguard, cessation of activity, or be in any analogous situation resulting from a procedure of the same nature;
 - 2.2 Have been the subject, for less than five years, of a final administrative sanction, a final conviction pronounced by a competent authority, or any other out-of-court resolution having in particular an extinguishing effect of the public prosecution, either (i) in the country in which we are established, (ii) in the country where the Contract was performed, (iii) in the context of the award or performance of a contract financed by the AFD, (iv) issued by an institution of the European Union or (v) issued by a competent authority in France, for:
 - a) Prohibited Practices, as defined in Article 6.1 below, or for any offence committed in the context of the award or performance of a contract (in the event of such a sanction, conviction, or out-of-court resolution, we have the possibility of attaching additional information, such as a compliance program, to this Integrity Statement, to justify that we (or the person acting on our behalf, the member of our group, or our subcontractor) consider that the sanction, conviction or resolution is not relevant to the Contract, if applicable);
 - b) participation in a criminal organisation, terrorist offences or offences related to terrorist activities, child labour, or other offences related to trafficking in human beings;;
 - c) have created an entity in a different jurisdiction with the intention of evading tax, social security or any other legal obligation applicable in the territory in which its registered office, central administration or principal place of business is located or (ii) for the fact of being an entity created with the intention of avoiding such obligations;;
 - 2.3 Have been the subject of a termination pronounced at its exclusive fault in the last five years due to a serious or persistent breach of its contractual obligations during the performance of a contract, provided that this termination has not been the subject of a dispute on its part that is being processed or that has given rise to a court decision reversing the termination at its exclusive fault;
 - 2.4 Be the subject of an ineligibility measure taken by one of the multilateral development banks that are signatories to the mutual recognition agreement of 9 April 2010 (in the event of such an ineligibility measure, we may attach to this Integrity Statement additional information that would allow it to be considered that this ineligibility measure is not relevant in the context of the Contract), if applicable;;
 - 2.5 Have not fulfilled our obligations relating to the payment of taxes or social security contributions in accordance with the legal provisions of our country of establishment, or those of the country of the Project Owner;
 - 2.6 Producing false documents or making false statement(s) by providing the information required by the Employer in connection with this Contract award and award process.
3. We certify that neither we, nor anyone acting on our behalf, nor any of our group members, nor any of our subcontractors, nor our direct or indirect shareholders, nor our subsidiaries, acting with our knowledge or consent:

Call for the Expression of Interest

- 3.1 is directly or indirectly targeted, controlled by, or acts in the name of or on behalf of a person or entity subject to individual sanctions measures adopted by the United Nations, the European Union and/or France;
- 3.2 is directly or indirectly targeted, controlled by, or acts in the name of or on behalf of a person or entity subject to sectoral sanctions measures adopted by the United Nations, the European Union and/or France;
- 3.3 is ineligible for the implementation of the project due to any other international sanctions measure pronounced by the United Nations, the European Union or France.
4. We certify that neither we, nor anyone acting on our behalf², nor any of the members of our consortium, nor any of our subcontractors, are [nor have we been (in the event of the refinancing of a contract already awarded)] in any of the following situations of conflict of interest:
 - 4.1 Be a shareholder controlling the Project Owner or a subsidiary controlled by the Project Owner, unless the resulting conflict has been brought to the attention of AFD and resolved to its satisfaction;
 - 4.2 Have a business or family relationship with a member of the Client's services involved in the procurement process or the supervision of the resulting Contract, unless the resulting conflict has been brought to the attention of AFD and resolved to its satisfaction;
 - 4.3 Control or be controlled by another candidate, tenderer or consultant, be under the control of the same company as another candidate, tenderer or consultant, receive from another candidate, tenderer or consultant or award grants directly or indirectly to another candidate, tenderer or consultant, have the same legal representative as another candidate, tenderer or consultant, directly or indirectly maintain contacts with another candidate, tenderer or consultant allowing us (i) to have given, and/or to give access to information contained in our respective applications, tenders or proposals likely to distort competition, (ii) to influence them, or (iii) to influence the decisions of the Client;
 - 4.4 Be engaged for an Intellectual services mission which, by its nature, is or could be incompatible with the mission envisaged on behalf of the Project Owner;
 - 4.5 Have prepared, or have been associated with a natural or legal person who has prepared specifications, terms of reference and other documents that have been used in the context of the procedure for the award of this Contract, and which contain provisions likely to favour an application, offer or proposal;
 - 4.6 Have access or had access to, have prepared oneself, be or have been associated with a natural or legal person who has access, had access to, or prepared specifications, plans, calculations, studies and other documents that have not been communicated to all candidates, tenderers or consultants in the context of this Procurement, and which thus confer an undue competitive advantage;
 - 4.7 In the case of a procedure for the award of a Contract for works, equipment or supplies, be recruited yourself, or must be recruited (or that one of the companies with which we are affiliated is, or must be), to supervise or control the services in the context of the Contract.
5. If we are a public institution or a public company, in order to participate in a competitive tendering procedure, we certify that we have legal and financial autonomy and that we are managed according to the rules of commercial law.
6. As part of the award and performance of the Contract:
 - 6.1 Neither we, nor anyone acting on our behalf², nor any of the members of our group, nor any of our subcontractors, have committed or will commit any Prohibited Practices as defined in the document entitled "AFD Group's General Policy on the Prevention and Fight against Prohibited Practices", available on AFD's website.
 - 6.2 Neither we, nor anyone acting on our behalf², nor any of our consortium members, nor any of our subcontractors, will acquire or supply [have acquired or supplied (in the case of refinancing of a contract already awarded)] any equipment or intervene [have intervened (in the case of refinancing of a contract already awarded)] in areas under UN embargo, of the European Union or France.
7. We undertake to, and we undertake to, anyone acting on our behalf², any member of our group, any subcontractor undertake to:
 - 7.1 comply with the environmental standards recognized by the international community, including the international conventions for the protection of the environment, and in particular to take all reasonable measures to avoid or limit the adverse effects on vegetation, biodiversity, soil, groundwater and surface water tables, and on people

and property, resulting from pollution, noise, vibration, traffic and other effects resulting from our activities, consistent with the laws and regulations applicable in the country where the Contract is carried out.

- 7.2 implement environmental and social risk mitigation measures where indicated in the environmental and social management plan provided by the Employer, and that emissions, surface discharges and effluents produced by our activities comply with the limits, specifications or requirements applicable to the Market.
- 7.3 respect workers' rights relating to wages, working hours, rest and holidays, overtime, minimum age, regular payments, compensation and benefits in accordance with internationally recognised standards, including the fundamental conventions of the International Labour Organisation (ILO), in line with the laws and regulations applicable to the country where the Market is carried out; indicate these elements in a document annexed to the employment contracts of our employees and at the disposal of the Client; and respect and facilitate workers' rights to organize and set up a complaint handling mechanism for direct or indirect workers.
- 7.4 Establish practices of non-discrimination and equal opportunities, and ensure the prohibition of child labour and forced labour.
- 7.5 maintain a record for each local staff member of the hours worked by each person, the type of work, the wages paid and the training attended, and that these records are available at all times for review by the Employer and authorized government officials, in compliance with the laws and regulations applicable to the protection of personal data in the country where the Contract is performed.
8. We, whoever acting on our behalf, the members of our consortium, our subcontractors, our direct or indirect shareholders, and our subsidiaries, authorize AFD to conduct investigations, and in particular to examine the documents and accounting documents relating to the award and performance of the Contract, including, but not limited to, our internal processes and procedures related to compliance with international sanctions imposed by the United Nations, the European Union and/or France, and to have them verified by auditors appointed by the AFD.
9. We declare that we have paid, or will pay, commissions, benefits, fees, gratuities or costs in connection with the procurement process or the performance of the Contract for the benefit of the following third party(ies) (such as an intermediary/agent)(*):

Name of Beneficiary	Contacts	Motive	Amount (Precise the currency)
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

(*): If no amount has been paid or is not to be paid, indicate "None".

10. We undertake to communicate without delay to the Client, who will inform AFD, any change in the situation with regard to the foregoing points, including in the event of any sanction or embargo measure adopted by the United Nations, the European Union and/or France following our signature of this Declaration.

Name: _____ As: _____

Duly authorized to sign for and on behalf of: _____

Signature : _____

Dated : _____